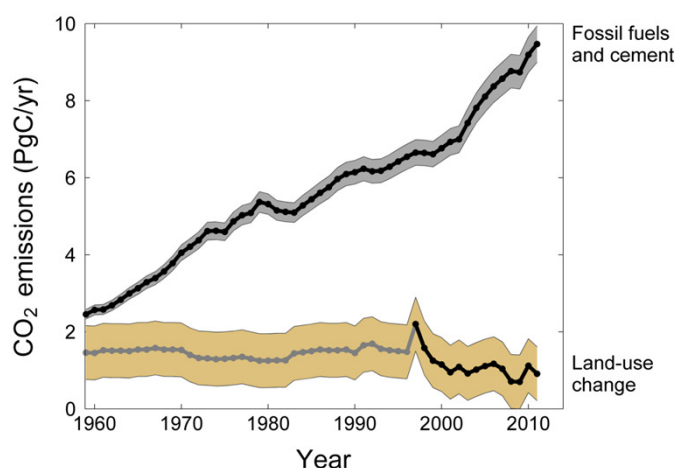


## Une brève histoire de REDD+

Alain Karsenty



### Du MDP à REDD+

- En 1997, Protocole de Kyoto et tentative de lancer un système de *cap-and-trade* mondial, malgré l'absence d'engagements chiffrés des pays en développement
  - Pour dépasser le plafond d'émissions qui lui est alloué, un pays de l'Annexe I doit acquérir des permis non utilisés auprès d'un autre pays Annexe I
- Principe du **Mécanisme de Développement Propre** (MDP / CDM): mécanisme basé sur les projets dans les PED permettant la création de permis d'émission *ex nihilo* (pas un système de *cap-and-trade*)
  - MDP : pas de réductions nettes d'émissions (si les permis émis sont achetés et utilisés en Annexe I) mais (i) un moyen de réduire le coût global des engagements des pays industrialisés, (ii) un vecteur supposé de développement propre dans les PED
- L'efficacité environnementale du MDP est basée sur la crédibilité du « scénario de référence » (*baseline*): « que se passera-t-il sans le projet? » (additionnalité)
  - Les évaluations indépendantes sectorielles montrent que ce principe de base de l'additionnalité est très souvent contourné, notamment dans les grandes opérations dans les secteurs électricité (barrages, éoliennes...) (Strand & Rosendahl 2010; Schneider 2011; Michaelowa 2011)

## Le MDP « afforestation/reforestation »

- Intense débat à la Haye (CoP 6, 2000) pour savoir si la foresterie doit être éligible au MDP
- Craintes: risques importants de « fuites », non-permanence, additionnalité...
- Refus des projets de « déforestation évitée/conserverie » (risque fuites), fenêtre pour les boisements-reboisements
  - Crédits temporaires pour non-permanence
- Un échec: seulement 0,6% des projets MDP
  - Les grandes plantations industrielles systématiquement rejetées par le *CDM executive board* pour absence d'additionnalité

## Les « réductions compensées »

- En 2003, proposition d'un mécanisme de rémunération de la réduction de la déforestation (Santilli et al, 2003)
- Proposition d'une rémunération pour les **résultats mesurés au niveau national**: éviter l'objection du risque de fuites
- En 2005, proposition « déforestation évitée » (PNG, Costa-Rica...)
- Proposition brésilienne spécifique: rémunération à travers un fonds mondial contre la déforestation, **refus de l'inclusion dans le marché carbone** (« les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions sans acheter des permis auprès des pays du Sud »)
- Large écho à la proposition REDD+:
  - Paiement « basé sur les performances » (réponse aux critiques faites sur l'inefficacité de l'APD), gage supposé d'efficacité
  - Les gouvernements sont « libres de choisir les moyens appropriés » (réponse aux critiques sur les mesures imposées et les conditionnalités), donc respect de la souveraineté

## Le passage de RED à REDD, puis REDD+

- REDD + : idée de prendre en compte les plantations, la gestion forestière et la conservation
  - Plantations (lobby de la Chine):
    - **Rupture de l'alliance initiale avec l'agenda biodiversité**
    - Contournement des règles du MDP? (additionnalité de ces plantations?)
    - Augmentation du stock au niveau national par les plantations: additionnel au niveau national et pas à l'échelle du projet?
  - Gestion forestière (exploitation):
    - Va se heurter à l'opposition de nombreuses ONG à l'exploitation industrielle
  - Conservation (lobby du Guyana): projets ou national?
    - Peut induire l'idée d'une rémunération pour un stock (et non plus pour une différence)

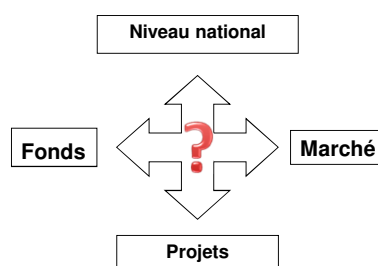
## Une architecture non encore décidée

- **REDD intégré au marché du carbone (crédits carbone)**

- **Intégration au marché** : risque de *hot air* (« fausse monnaie climatique ») liée à la construction de scénarios de références construits « sur mesure » (ou des objectifs politiquement négociés).
- Refus des crédits REDD pour ETS (jusqu'en 2020)

- **REDD financé par des fonds internationaux**

- Risque d'insuffisance de l'aide publique
- Nécessite des « mécanismes financiers innovants », c'est-à-dire une fiscalité internationale



- **Rémunération des « performances » nationales**
- **Rémunération des projets**

## Approche fonds ou marché?

- L'approche « marché du carbone » défendue pour sa capacité supposée à apporter les financements nécessaires
- Deux types d'objection:
  - Au nom du refus du principe de la marchandisation (Bolivie: loi interdisant la marchandisation des services environnementaux)
  - Au nom d'un principe d'efficacité environnementale : impossible d'éviter une production massive de *hot air* du fait du problème insolvable du scénario de référence (et des fuites lié à la participation limitée et/ou à l'approche projet)

## Rémunération : niveau national ou projets?

- REDD: initialement, proposition de rémunération pour réduction au niveau national
  - Volonté d'éviter de retomber sur l'objection du risque de « fuites » (déplacement de la déforestation)
  - Intense lobbying des organisations de conservation pour que les projets puissent être directement rémunérés
- Incertitude actuelle sur le sujet pour la REDD+ : proposition de la *nested approach*, ou juridictionnelle
  - Rémunération prioritaire des projets, le reste (s'il y a un reste) à la juridiction (ou à l'État)
  - Comment concilier « intégrité environnementale » et sécurité pour l'investissement privé en cas de divergence des résultats entre les niveaux?

## REDD+ comme « marque » (logo)

- Les « projets de démonstration » proposés en 2007 sont devenus des projets REDD+, et la principale réalité tangible du mécanisme
- Les bailleurs de fonds internationaux les ont largement subventionné
- Le marché volontaire de la « compensation carbone » a offert des opportunités pour la vente de crédits carbone issus de projets
  - Limite d'absorption: estimé à 30 Mt CO<sub>2</sub>e /an
  - Projets REDD+ dans le tuyau: jusqu'à 100 Mt CO<sub>2</sub>e/an
- Les projets REDD+: pas des projets conceptuellement nouveaux (conservation, reboisement, agroforesterie, PICD...), mais présenté sous le logo « REDD+ »
- Seule réalité tangible de REDD+
- Émergence d'un système de certification privée: VCS, Gold Carbon Standard, CCBA... et coûteuse : + de 500.000 \$ pour un projet portant sur 370.000 ha à Madagascar (coût d'enregistrement d'un crédit standards VCS + CCB: jusqu'à 0,15 US\$ par tonne de CO<sub>2</sub> certifiée)

## Projets REDD+ et « performances »

- Les projets REDD contre les droits des populations locales?
  - Tendence à l'accroissement des surfaces des aires protégées dans certains pays
  - Mais la dimension « virtuelle » l'emporte: une scénario de référence prévoyant une forte augmentation de la déforestation suffit à créer la « performance »... même si la déforestation réelle s'accroît!
  - Les perspectives médiocres de commercialisation et de revenus incitent à cette « fuite dans le virtuel »
- Une prise en compte limitées des « fuites »:
  - Les études faites par les projets sont géographiquement limitées (e.g. zone de 2 km autour)
  - Elles supposent que les *populations de la zone* du projet vont reporter leurs pressions sur les alentours
  - Mais impossibilité d'intégrer les **décisions de localisation d'activités par des investisseurs** qui prennent en compte le fait que la zone est couverte par un projet REDD

## Une alternative: des programmes nationaux de « PSE-investissement »?

- Les PSE ne sont pas des instruments de marché:
  - Instruments contractuels qui combinent suspension consentie (et compensée) de droits et rémunération d'une action environnementale (plantations d'arbres, de haies, adoption de nouvelles pratiques...)
  - Supposent (et induisent?) une certaine sécurité foncière des acteurs (nécessite un droit d'exclusion mais pas un droit d'aliénation)
- Concilier **investissements** dans des changements d'itinéraires techniques agricoles et **incitations directes** (paiements conditionnels aux acteurs locaux) à la conservation des écosystèmes par le respect d'un zonage
- Le principe du paiement au résultat se fait sur la base d'indicateurs simples à mesurer (respect du zonage, nombre d'arbres plantés, etc.) et l'adoption des nouvelles pratiques
- Pas une solution miracle, mais un instrument permettant de coupler objectifs de **sortie de la pauvreté** (accroissement de la productivité) et **conservation des écosystèmes**, en se basant sur la **reconnaissance des droits d'usages**
- Compétition possible pour l'usage des fonds REDD entre les projets REDD et les éventuels programmes nationaux PSE-investissement.

